



L'AFPA

jeudi 16 mars 2017, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

L'AFPA

Devenu depuis le 1^{er} janvier un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui a pour missions : l'ingénierie, la production de formation, il accueille les formateurs et des consultants. Mais une surprise était annoncée au CA de décembre : la création par le gouvernement de deux filiales au lieu d'une prévue. La première doit s'occuper de la formation des salariés et répondre aux besoins des entreprises, et la seconde, de la formation des demandeurs d'emploi. Chacune de ces deux filiales devraient accueillir environ 600 salariés. Pourquoi cette seconde filiale ?

D'après J.P Gille, député PS, qui a convié les organisations syndicales le 10 janvier pour entendre leur position sur la ratification de l'ordonnance, dont il s'est fait le rapporteur, c'est pour éviter tout recours ultérieur de la part de la FFP (Fédération de la Formation professionnelle) et du MEDEF. La formation des demandeurs d'emploi est devenue un marché soumis à la concurrence ! Dans ces conditions, pourquoi créer un EPIC qui devait inclure ces formations auprès des publics en danger de fragilisation que sont les demandeurs d'emploi ? Les deux filiales seront donc « des services de commercialisation » qui devront obligatoirement faire des bénéfices comme les entreprises privées.

La CGT AFPA s'interroge sur la pérennité de ce montage, d'autant qu'un certain nombre de questions est loin d'être réglé. Deux exemples de questions troublantes : pourquoi les filiales soumises aux appels d'offres devraient-elles chercher uniquement des formateurs AFPA de l'EPIC et pas d'autres personnels moins bien rémunérés ? L'Etat n'a pas d'activité propre de formation. L'Etat n'est plus « un centre de ressources » mis à disposition des deux filiales.

L'ajustement à la TVA des transactions entre l'EPIC et chacune de ses filiales n'est pas tranché, ce qui représente, le cas échéant, un montant d'environ 13,5 millions d'euros compromettant tout l'équilibre.

Le fait est-il un prochain numéro...



Occupation de la Palestine : agir maintenant !



Lors de son dernier congrès, notre fédération a rejoint, comme d'autres fédérations de la CGT, la campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS) lancée par la société civile palestinienne en 2005.

La campagne BDS : un outil pour l'action
C'est campagne internationale connaît de nombreux succès partout dans le monde. En France, des organisations comme ATTAC, l'Union syndicale Solidaires, l'Union juive française pour la Paix (UJFP) en sont parties prenantes. Des succès, comme le retrait de Villia de la construction du tramway reliant les colonies qui entourent Jérusalem, sont à mettre au compte de la campagne en France.

La campagne BDS est une campagne attractive, non-violente, unanime pour le respect du droit international qui appelle les syndicats, les associations, les partis politiques à s'engager concrètement, au-delà des simples positions de principe, pour mettre fin à l'impunité de l'Etat colonial israélien.

Agir avec la FEREC-CGT

La FEREC-CGT par son implantation dans les centres de recherche et les universités a un rôle majeur à jouer dans cette campagne. Les accords de recherche entre les universités israéliennes et françaises sont nombreux et des actions concrètes possibles. La CGT INRA a déjà contribué à la rupture de partenariat.

Rappelons qu'au-delà des colonies, les Palestiniens d'Israël subissent un véritable régime d'apartheid. Alors qu'ils représentent 22% des citoyens israéliens, ils ne sont que 11% des étudiants en première année et leur proportion décroît à 7% en master, à 3% en doctorat. L'université et le champ de la recherche ne sont malheureusement pas des champs déconnectés des réalités sociales.

Depuis plusieurs années, dans les universités du monde entier a lieu l'Israël Apartheid Week (IAW). L'objectif est de sensibiliser le milieu universitaire aux problématiques de l'apartheid, de la colonisation et de faire connaître la campagne BDS, par des conférences, des projections de films, de documentaires.

Du 6 au 15 mars, dans les universités des villes de Paris, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Saint-Denis, Lille, Grenoble, Marseille, des initiatives auront lieu, à nous d'y participer !

Devenue depuis le 1er janvier un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui a pour missions : l'ingénierie, la production de formation, il accueille les formateurs et des consultants. Mais une surprise était annoncée au CA de décembre : la création par le gouvernement de deux filiales au lieu d'une prévue.

La première doit s'occuper de la formation des salariés et répondre aux besoins des entreprises, et la seconde, de la formation des demandeurs d'emploi. Chacune de ces deux filiales devraient accueillir environ 600 salariés. Pourquoi cette seconde filiale ?

D'après J.P Gille, député PS, qui a convié les organisations syndicales le 10 janvier pour entendre leur position sur la ratification de l'ordonnance, dont il s'est fait le rapporteur, c'est pour éviter tout recours ultérieur de la part de la FFP (Fédération de la Formation professionnelle) et du MEDEF. La formation des demandeurs d'emploi est devenue un marché soumis à la concurrence ! Dans ces conditions, pourquoi créer un EPIC qui devait inclure ces formations auprès des publics en danger de fragilisation que sont les demandeurs d'emploi ? Les deux filiales seront donc « des services de commercialisation » qui devront obligatoirement faire des bénéfices comme les entreprises privées.

La CGT AFPA s'interroge sur la pérennité de ce montage, d'autant qu'un certain nombre de questions est loin d'être réglé.

Deux exemples de questions troublantes : pourquoi les filiales soumises aux appels d'offres iraient-elles

chercher uniquement des formateurs AFPA de l'EPIC et pas d'autres personnels moins bien rémunérés ?

L'EPIC n'a pas d'activité propre de formation...

L'EPIC n'est plus « qu'un centre de ressources » mis à disposition des deux filiales.

L'assujettissement à la TVA des transactions entre l'EPIC et chacune de ses filiales n'est pas tranché, ce qui représenterait, le cas échéant, un montant d'environ 13.5 millions d'euros compromettant tout l'édifice.

La suite dans un prochain numéro...